

## Règlement Bourse aux jouets 23 novembre 2025

Article 1: Cette matinée est organisée par l'association FAMILLES RURALES rue du Moulin 26300 Châteauneuf sur Isère. Elle se tient à la salle des fêtes de Châteauneuf sur Isère située Avenue de Valence de 9h00 à 13h00.  
**L'accueil des exposants débute à 8h00.**

Article 2: Les exposants s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du code du commerce)

Article 3: Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles.

Article 4: Les exposants s'engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art 321-9 du code pénal)

Article 5: Les emplacements :

- soit dans la salle des fêtes au rez de chaussée sur une grande table de 2m40 au prix de 14€

- soit dans la salle de l'Europe dans la salle du bas sur une petite table 1m80 au prix de 10€

Les places sont attribuées par l'association organisatrice, en fonction de votre souhait grande table ou petite table et par ordre chronologique de réservation confirmée (paiement, et informations obligatoires complétées sur le site HelloAsso) .

Les emplacements ne pourront être contestés.

Article 6 : les inscriptions se font uniquement sur le site HelloAsso. Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail : **bjchato9fr@gmail.com**

Article 7: Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 8 : Aucune demande d'annulation ne sera prise en compte. L'inscription est ferme et irrévocable les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité.

Article 9 : Familles Rurales, organisateur, reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation. Aucun remboursement ne sera fait si la manifestation est maintenue.

Article 10 : Il est possible de faire don d'invendus à Familles Rurales en vous adressant directement à un membre de l'association à la fin de la bourse aux jouets. A votre départ, votre emplacement doit être propre.

Article 11 : Une pièce d'identité vous sera demandé à votre arrivé.

Nom : .....

Prénom.....

Fait à .....le:.....

Signature